

« Pépites d'archives »
Le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES) de 1967

Un bilan de 10 ans de diplôme d'Etat (G. Dréano, 1978)

Guy Dréano, *Dix ans de diplôme d'Etat d'éducateurs spécialisés : bilan*, janvier 1978, 29 p.

**comité d'entente des écoles
et centres de formation
d'éducateurs spécialisés**

DIX ANS DE DIPLOME D'ETAT

D'EDUCATEURS SPECIALISES - BILAN -

Assemblée générale des 25 et 26 Janvier 1978

Les thèmes essentiels de ce document ont été présentés par Guy DREANO, Président du Comité d'Entente, au Congrès de l'A.I.E.J.I. de MONTREAL dans le cadre de l'atelier 318 :

- "LES CHANGEMENTS PREVISIBLES DANS LA FORMATION DES EDUCATEURS EN RAPPORT AVEC LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS DES PERSONNES EN DIFFICULTE D'ADAPTATION".

AVANT PROPOS

Ainsi qu'il en était convenu, un projet de rapport élaboré par Monsieur Guy DREANO, Président du Comité d'Entente, a été diffusé à l'ensemble des écoles adhérentes au Comité d'Entente, pour étude et propositions d'amendements.

Lors de l'assemblée générale des 25 et 26 Janvier 1978, les 26 écoles présentes ont adopté :

- 1° - Après débat, mais sans amendement, la première et la deuxième partie par 73 % et 27 % contre.
- 2° - Après débat et après adoption de divers amendements concernant la 3ème partie, l'ensemble du présent rapport de bilan, à l'unanimité moins une et deux abstentions.

I. INTRODUCTION

- 1) Rappel de l'énoncé de l'enquête et remarques p.1
- 2) Nature de la réponse p.2
- 3) L'idée directrice p.3
- 4) Documents utilisés p.4

II. REFLEXIONS DE FOND

- 1) Evaluation de l'activité professionnelle p.5
- 2) Evaluation de la formation p.8
 - A. Formation professionnelle synonyme de la formation personnelle
 - B. Le travailleur social polyvalent
 - C. Les professions sociales une "illusion"
 - D. Réflexion
- 3) L'orientation actuelle p.13
 - A. La fonction d'éducation
 - B. L'éducation spécialisée
 - C. L'éducateur spécialisé
 - D. L'idée de compétence :
 - a - redéfinition de la fonction
 - b - champ d'exercice
 - c - capacité fonctionnelle

III. BILAN ET PERSPECTIVES D'AVENIR

- 1) La sélection p.16
- 2) La formation p.18
 - Esprit de la formation
 - La psychopédagogie spécialisée
 - Formation théorique
 - Formation technique
 - Formation personnelle
 - Formation clinique
 - Quantitatif ou qualitatif
 - Les formateurs
- 3) Evaluation - validation - examen p.23
 - Evaluation - Validation
 - Certificat de scolarité
 - Livret de formation :
 - 1 - formation théorique
 - 2 - formation technique
 - 3 - formation clinique
 - 4 - formation psychopédagogique
 - 5 - autres expériences de formation
 - Les travaux, le mémoire
 - Devoir de psychopédagogie
 - Le jury de dossier
 - notes et coefficients
 - Le jury de D.E.

I. - INTRODUCTION

1. - RAPPEL DE L'ENONCE - Remarques

Suite à une demande qui nous était formulée par Monsieur le Directeur de l'Action Sociale au printemps dernier, l'Assemblée Générale du Comité d'Entente acceptait la proposition qui lui était faite ; à savoir : tenter d'apporter la synthèse des réflexions menées par chacun de nos adhérents à propos de l'enquête confiée à Monsieur GINISTY, enquête dont il paraît utile de rappeler les termes exacts.

"La formation d'éducateur spécialisé est régie depuis 10 ans par les textes du diplôme d'Etat (Décret du 22 Février 1967 modifié par le décret du 7 Février 1973). Il apparaît utile aujourd'hui de faire le bilan de cette formation et d'étudier ses perspectives d'évolution.

Plusieurs raisons rendent nécessaire cette réflexion : d'une part les nombreuses interrogations posées aux services par les divers partenaires concernés sur la formation des Educateurs et d'autre part la nécessité de concevoir cette formation en cohérence avec les objectifs fondamentaux de l'action sociale.

Il convient que ce travail soit mené sans à priori et dans le cadre d'une concertation aussi large possible avec toutes les personnes et organisations concernées.

Ce recueil d'information et d'avis devrait conduire au début de l'année 1978 à dresser un état de la situation et à formuler un certain nombre de suggestions.

A cet effet, j'ai demandé à Monsieur B. GINISTY, chargé de mission à la sous-direction des professions sociales et du travail social, d'animer et de coordonner les réflexions et la concertation relative au bilan et aux possibilités d'évolution de la formation et des épreuves du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

Je souhaiterais pour ma part, que vous puissiez, dans le cadre des consultations que M. GINISTY entreprendra, apporter la synthèse des réflexions menées par chacun de vos adhérents.

J'espère que cette méthode de travail recueillera votre agrément et celui de vos collègues et que vous voudrez bien établir avec M. GINISTY les relations fructueuses nécessaires au succès de sa mission".

Ainsi posé ce questionnement s'inscrit parfaitement dans la dynamique constante du Comité d'Entente ; cependant si l'on considère chacune des propositions plusieurs remarques préalables s'imposent.

c) La tonalité savante

spécialiste de la formation nous savons ce qu'il convient de faire et nous pouvons le théoriser. Il existe des analyses très détaillées. Constructions pédagogiques très élaborées à partir de tel ou tel modèle.

d) Tonalité encyclopédique

Inventaire exhaustif des différentes idéologies et pratiques qui existent dans les écoles.

Toutes ces tonalités que nous avons eu à connaître, ne manquent pas d'intérêt. Néanmoins, elles nous ont paru trop faciles, éludantes du problème concret qui nous est posé et peu conformes à l'attitude responsable que l'Assemblée Générale a décidé d'adopter.

De même, la tentation eut été grande de s'engager dans une recherche totalement novatrice remettant entièrement en question l'ensemble des professions sociales et éducatives, ainsi que les pédagogies. Nous nous bornerons à évoquer quelques réflexions dans ce domaine, mais elles supposent des remaniements profonds à la fois des conceptions des structures et sans doute des mentalités.

Après en avoir délibéré l'Assemblée Générale du Comité d'Entente a donc choisi de transmettre un rapport responsable et réaliste permettant à la fois d'indiquer les grandes orientations majoritaires, sans taire les divergences qui peuvent exister entre des écoles ayant des fonctionnements et des idéologies diverses.

3. - L'IDEE DIRECTRICE

Dans l'état actuel des secteurs social et éducatif, le diplôme, bien qu'imparfait, reste dans son esprit un outil de formation à la fois nécessaire et suffisant qui permet des pédagogies très diverses, et autorise une certaine souplesse d'adaptation.

Par contre, l'insuffisance de définition au sens de finalité paraît très problématique et ce, quelles que soient les modalités de cette formation et les textes qui la régissent.

Si cette dimension pouvait être reprécisée, les réponses tant administratives que pédagogiques en seraient considérablement simplifiées.

Dans cet esprit, ce rapport comporte deux parties principales :

- a. réflexions de fond sur la fonction d'éducation spécialisée et la formation qui en découle et qui y prépare.
- b. une série de remarques et propositions concernant les différents moments de la formation en insistant davantage sur l'esprit que sur la lettre.

1. - QU'EN EST-IL POUR LA PROFESSION D'EDUCATEUR SPECIALISE ?

A partir d'une réalité : l'enfance malheureuse (à l'abandon, en danger moral, délinquante...), jeunes qui manquent d'amour, de sécurité, d'autorité, des personnes décident de leur propre initiative, de répondre à ces besoins à travers l'engagement quotidien d'une vie totalement partagée.

Durant une courte période, il ne s'agit que d'un engagement personnel, tout à fait circonstanciel, sans revendication professionnelle. Ces premiers éducateurs qui n'ont rien demandé et auxquels on ne demande rien, ont une identité claire. Plus qu'un désir d'éducation, l'enfance malheureuse est l'occasion de trouver dans l'engagement quotidien, une action qui s'inscrit et témoigne de leurs aspirations idéologiques.

Pour de multiples raisons, que nous n'avons pas à développer ici, ces initiatives vont progressivement se développer, puis être reprises. Des organismes apparaissent, le secteur "enfance inadaptée" prend forme et avec lui s'institue un nouveau rôle social "l'éducateur spécialisé".

Coup sur coup, la convention collective en 66, puis le diplôme d'état d'éducateur spécialisé en 67 vont officialiser son "statut" (1)

En l'espace d'une génération, de 47 à 67, deux séries de facteurs ont facilité, pour ce nouveau travailleur, l'accession vers un statut.

D'une part, de nouveaux courants sociaux, philosophiques, politiques, économiques... discréditent l'idée de vocation, en même temps que celle-ci s'avère inadaptée. On lui préfère l'idée de métier qui impose l'idée de salaire, puis d'horaire et finalement de conditions de travail : dans les termes où tout travailleur peut les poser.

D'autre part, les modifications profondes de la société en pleine mutation, l'incapacité à prévenir les retombées sociales, font de l'éducateur spécialisé un personnage providentiel, qu'il faut valoriser et développer.

En quelques années, et de façon spectaculaire, le nombre des écoles va augmenter et avec lui, le nombre des élèves en formation.

Pourtant, une question se pose : quand et de quelle façon une interrogation quant à la fonction de cette profession s'est-elle réellement posée : après trente ans les éducateurs sont-ils en mesure de donner un sens à leur action, d'expliquer le "pour quoi faire" ?

La formation à une profession, supposant qu'on ait préalablement défini la finalité de cette profession, à savoir sa fonction, cette question s'impose aux formateurs.

L'analyse de l'histoire de la "profession" que nous venons très brièvement d'évoquer, tend à démontrer que cette question : "pourquoi faire", ne s'est jamais posée de façon précise ; ou en tout cas que les réponses, ou propositions, ont été le plus souvent vagues et de toutes façons en terme de rôle et non de fonction.

(1) Aboutissement de démarches de l'ANEJI sur 10 ans et en particulier les Accords de travail UNAR - ANEJI.

Cette nouvelle orientation largement impulsée ou reprise par les gouvernements ou ministères successifs (politique, d'action sociale, globale, prévention, travailleurs sociaux, tronc commun ...) répond peut-être à un nouveau besoin et une nouvelle fonction, mais rend encore plus complexe l'identité professionnelle et le rôle des formateurs qui ne savent plus à quelle fonction se vouer.

A première analyse on peut se réjouir d'une situation aussi libre, qui peut être génératrice d'expériences variées.

Une analyse plus attentive outre qu'elle révèle un profond malaise chez tous (éducateurs spécialisés et partenaires) met en évidence plusieurs constatations.

Dans la majorité des situations, les pratiques et théories se réfèrent exclusivement à des idéologies le plus souvent circonstanciées sans aucune réflexion en terme de compétence. Croyances, mystiques, rumeurs, peu de secteurs sont aussi influençables et vulnérables aux idées qui le plus souvent nous traversent tardivement.

Les pratiques se situent principalement dans l'ordre du "sensible" (affectif, relationnel, politique ...) sans référence à une méthodologie professionnelle, elle-même passant par le champ du savoir et de la technique.

Les pratiques sont téléquidées ou récupérées.

L'éducateur (agissant à son insu le plus souvent comme un manoeuvre) est constamment l'instrument de pouvoirs plus ou moins conscients qui l'utilisent finalement, en lieux et places où il est politiquement nécessaire.

Au-delà des apparences les actions et les discours s'apparentent davantage à une agitation inquiète.

Investi avec son accord d'un rôle exorbitant, l'éducateur voit son champ d'action s'étendre graduellement, de providentiel il est devenu miracle. L'aide à un jeune en difficulté est en quelque sorte anachronique, le rôle de l'éducateur ne serait-il pas plutôt de sauver la société ?

Ces quelques remarques qu'il serait aisé de poursuivre longuement en les argumentant n'échappent pas à la tonalité polémique que nous redoutions, qu'on veuille nous en excuser ; elles sont néanmoins fondées.

Elles n'ont d'autres intentions que de montrer qu'après (disons 30 années) et malgré un statut apparent la situation des éducateurs spécialisés est inchangée.

S'ils se présentent différemment, s'ils utilisent un autre vocabulaire, s'ils se réfèrent à d'autres modèles idéologiques, ils restent profondément des missionnaires sociaux et en aucun cas des professionnels au sens où nous les définissons. En l'absence de statut cette situation serait sans doute acceptable. Salariés de l'état, censés assurer une mission de service public, les éducateurs spécialisés sont malgré eux des "mercenaires sociaux" et cette situation leur sera de plus en plus intolérable.

A. - La formation professionnelle synonyme de formation personnelle

Cette orientation existe à l'origine de la "profession" puis des écoles et il ne paraît pas utile de développer cette affirmation.

Les différentes tentatives de définition professionnelles - faites jusqu'à la sortie du D.E. vont conforter cette orientation d'autant que ces définitions maladroitement mais nécessaires, sont réduites progressivement à des "clichés" du genre l'éducateur spécialisé "spécialiste" "technicien" des relations humaines. L'éducateur travaille avant tout avec sa personne...

L'incapacité qu'éprouveront parallèlement la profession à définir une méthodologie transmissible en matière de formation ainsi qu'un ensemble cohérent théorique et technique, va faire basculer la formation dans le champ relationnel et psychologisant que la sélection inaugure.

Dans cette optique, les enseignements théoriques et techniques sont davantage prétexte à une formation personnelle et leur contenu est quelque peu accessoire.

La priorité étant donnée au vécu par rapport à la tâche, les techniques d'expression et de groupe, à dominante analytique au sens large prennent le pas sur d'autres aspects et peuvent créer un climat "diagnostic" ou thérapeutique.

En l'absence progressive d'éléments objectifs ou objectivables, l'évaluation tend à se centrer sur les comportements mais aussi sur la personnalité sous forme de bilan psychologique.

A la limite, la question se pose de savoir si une telle formation supporte évaluation (écrite dans le cadre d'un D.E.)

Ce type de formation n'est d'aucune façon spécifique et quantité de professions sont en droit de revendiquer cet apprentissage en particulier :

- tous les éducateurs au sens large (enseignants, ..)
- Assistantes sociales, aides familiales
- les psychologues
- les médecins
- juge des enfants
- police ...

Cette réponse qui reste insatisfaisante d'un point de vue professionnel puisqu'en définitive elle ne prépare réellement qu'à "l'intervention relationnelle" l'est également du point de vue de la personne dans la mesure, et principalement, où il risque d'y avoir une totale ambiguïté quant à l'objectif de la formation et en tout cas contradiction entre ce que disent les textes officiels du D.E. et ce que peut être l'intention de l'école.

Cette deuxième orientation introduit certaines conséquences sur la formation :

- 1) fondamentalement, elle participe à la première démarche-formation personnelle
- 2) le champ théorique et technique est encore plus difficile à cerner. L'élargissement n'est pas toujours synonyme d'approfondissement. On risque de déboucher progressivement sur une sorte de propédeutique social assez général donnant à la formation un caractère encore plus superficiel.
- 3) l'approche méthodologique pourrait être une parade à ces risques

- réflexion et analyse : 1. secteur ou l'on pratique
- 2. idéologie qui sous tendent les pratiques
- 3. implications personnelles qui sous tendent ces pratiques.

Paradoxalement, l'ouverture excessive du champ des pratiques soumise à l'analyse tend à réduire la réflexion à un niveau d'analyse socio-politique ou institutionnelle des différentes problématiques.

Cette démarche est accélérée par la découverte du caractère illusoire de la dimension psychologique aussi bien théorique que personnelle pour l'appréhension des phénomènes sociaux (compréhension et intervention).

C. Les professions sociales, une illusion

Plus radicale mais voisine de la précédente est sans doute cette position plus récente. Les pratiques d'éducateurs spécialisés participent à l'ensemble des pratiques sociales qu'il faut faire reconnaître comme des pratiques professionnelles au sens large mais ne correspondent à aucune fonction précisément identifiable pour laquelle on puisse définir une cohérence théorique et technique par rapport à une finalité spécifique.

Activités circonstancielles, obligatoirement mouvantes, elles sont fondamentalement tributaires des idéologies ambiantes - elles s'adaptent nécessairement à la demande sociale du moment.

En conséquence, la formation doit être maintenue comme lieu de reconnaissance et d'accession au statut social (monde du travail).

L'école d'éducateurs spécialisés ne modifie pas son intitulé mais le recrutement a des désirs d'intervention sociale extrêmement divers. Les structures D.E. pouvant servir de raison sociale à des objectifs beaucoup plus larges.

La première conception favoriserait les interventions à tout propos et le glissement vers des activités sociales tous azimuts. La seconde conception favoriserait le morcellement de l'individu.

Ainsi polyvalence et spécialisation excessives peuvent alimenter quoique différemment l'expression du travail social. De même, la confusion des rôles ou les rôles trop précis, peuvent maintenir l'intervenant dans une position de manoeuvre.

Cette position de manoeuvre est d'ailleurs renforcée par le fait que théories et techniques restent les théories et techniques d'autres professionnels, qu'ils soient psychiatre, psychologue, instituteur. L'éducateur spécialisé étant un peu tout en rien : la théorie lui est proposée davantage comme une information d'où son caractère général et superficiel (et non abstrait) comme on a trop souvent tendance à le dire) - le vocabulaire permet de tenir un rôle, pas d'assurer une fonction. La technique quasiment réduite au sens professionnel est confondue avec procédés et recettes.

Peut-on raisonnablement soutenir qu'il faille trois années à plein temps, quatre années en cours d'emploi pour réaliser un projet aussi indéfini.

Peut-on indéfiniment préparer des jeunes à être spécialisés en rien et encore moins éducateur, surtout lorsque l'on sait que ces pratiques servent tous les pouvoirs, tous les intérêts, y compris ceux que l'on dénonce.

Sans attendre l'enquête qui nous est aujourd'hui proposée, le Comité d'Entente s'est engagé depuis deux ans (cf. la déclaration du bureau du 8.1.76) dans une orientation qui tend à redéfinir et promouvoir l'idée d'une profession originale et cohérente d'éducateur spécialisé, acceptant initiatives et limites.

3 - L'ORIENTATION ACTUELLE

A. - La fonction d'éducation

Fonction éminemment, liée à la culture donc circonstancielle la fonction d'éducation n'en est pas moins essentielle.

Quelle que soit la culture, l'enfant qui naît inachevé, instinctuel dépendant et indéfini, va être tributaire d'une certaine qualité de réponse sociale (l'éducation).

C'est de cette réponse que va dépendre son évolution, ses développements et sa progressive adaptabilité (1)

Cette fonction sera d'autant mieux assurée que l'environnement éducatif saura à la fois comprendre et faciliter les différents développements et potentialités d'un sujet considéré dans sa singularité.

(1) "par adaptabilité, on entend les possibilités d'un sujet de modifier ses propres normes et celles des milieux auxquels il est confronté". (Cf Canguilhem).

a) Redéfinition de la fonction

L'éducation spécialisée doit répondre aux besoins particuliers d'éducation des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des handicaps ou perturbations dans leurs développements ou fonctions.

Ceci implique : une fonction d'éducation au sens large (comprendre et faciliter différents développements et potentialités d'un sujet pris dans sa singularité) et une fonction d'éducation plus spécifique, spécialisée, capable de prendre en compte la nature des difficultés, leurs incidences dans les développements, et les moyens à mettre en oeuvre pour faciliter la meilleure adaptabilité de l'individu.

b) Le champ d'exercice

On sait combien la notion d'inadaptation est relative, circonstancielle, et subjective ; aussi, il convient de l'analyser comme phénomène social global pour viser à la réduire. Par leur prolifération les professions sociales et en particulier celle d'éducateur spécialisé parce qu'elles tendent constamment à justifier leur présence par des interventions, risquent de majorer de certaines manifestations voire d'en susciter d'autres.

La décision d'une action d'éducation spécialisée est à prendre dans ce contexte en connaissance de cause, à partir des repères et instruments d'analyse qui peuvent faciliter la compréhension des problèmes qui se posent à toute personne dans un système social donné.

Plusieurs constats sont à faire :

1. - Certaines actions proposées échappent à la compétence de l'éducateur spécialisé,
2. - Les actions qui sont de la compétence de l'éducateur spécialisé sont à articuler,
 - avec l'ensemble des actions d'éducation (l'éducateur spécialisé n'a pas le monopole de l'éducation.)
 - avec les actions des autres travailleurs sociaux, chacun gardant sa spécificité ; ce qui amène à une redéfinition des points communs et des différences dans un même champ d'action.

(A ce niveau la capacité est déjà mise en oeuvre aussi bien du point de vue théorique, technique que personnel).

c) La capacité à remplir cette fonction.

Nul ne peut mettre en question les capacités naturelles de certains individus à éduquer, ainsi que des réussites que certains peuvent obtenir auprès de tel type de jeune (sexe, âge, handicap) et même dans certaines structures ou situations. L'histoire personnelle de chacun le prépare plus ou moins à cette fonction.

Cette constatation, quelles que soient les dispositions préalables du futur éducateur spécialisé, ne peuvent lui faire faire l'économie des trois démarches par ailleurs intimement mêlées, qui sont les formations : théorique, technique et personnelle.

Liste d'attente (1)

Cette solution, héritage de l'ancienne notion de "présélection", est de plus en plus critiquée, la majorité des écoles reconnaissant qu'elle crée secondairement de nombreux problèmes. Certaines écoles sont bloquées pour plusieurs années. Des gens sans formation sont ainsi maintenus en situation professionnelle. Le libre choix entre plusieurs écoles est faussé. Il paraît donc important de ne sélectionner qu'un nombre de candidats en rapport avec le nombre de places disponibles.

Les épreuves de sélection

La sélection reste pour tous une épreuve insatisfaisante qui induit abusivement la formation, et s'avère être de plus en plus mal vécue par l'ensemble des intéressés.

Quelles que soient les tentatives, et elles sont extrêmement diverses, cette épreuve reste dans tous les cas une épreuve totalement subjective à l'exception peut-être des grandes contre indications patentes.

Puisqu'un choix est à faire (numerus-clausus) il doit perdre son caractère formel et initiatique, et être présenté dans sa réalité ponctuelle et toute relative.

Présentée comme une opération rigoureuse et scientifique, à partir d'épreuves essentiellement d'investigation psychologique, la sélection introduit chez le candidat l'idée qu'il correspond au profil recherché, "à l'essence rare". Cette idée qui correspond à celle si souvent répandue "qu'on est" ou "qu'on nait" éducateur, va la renforcer dans cette position et n'est d'aucune façon un élément dynamique.

"Le premier acte" de la formation risque d'en être le dernier, surtout sous l'angle de la remise en question de soi-même et de l'évaluation continue.

En supposant que la sélection soit à faire par l'école, ce dont certains doutent de plus en plus (tout au plus y être associés), il faut qu'elle soit ramenée à une simple épreuve d'admission (terme sans doute préférable).

Epreuve courte.

Peu saturée en épreuves d'investigation psychologique (entretien psychiatrique, tests projectifs...) Ces épreuves sont de plus en plus contestées. Beaucoup d'écoles ont supprimé l'entretien psychiatrique.

De plus en plus on leur préfère des épreuves :

- à caractère méthodologique
- exercice de créativité.

Trop d'épreuves ont un caractère essentiellement verbal. Le candidat parle de son passé, de ce qu'il souhaite faire. Peu d'épreuves permettent de savoir comment effectivement il est capable de répondre en situation. La sélection opérée par le terrain est souvent évoquée. Elle présente aussi des inconvénients, surtout si le terrain ou ceux du terrain qui sélectionnent n'auront nulle part l'occasion de répondre de la responsabilité qu'un jour ils ont prise.

(1) Qu'elle soit en vue de l'inscription d'admission ou en vue de l'entrée effective en école.

Inscrite par définition dans un processus continu, la formation dite initiale, est principalement l'apprentissage d'une démarche méthodologique professionnelle : la psychopédagogie spécialisée démarche dont l'essentiel est qu'elle part d'une pratique engagée.

Cette discipline au sens dynamique et rigoureux du terme, doit rester l'axe central de la formation autour duquel les connaissances théoriques, les connaissances techniques, la connaissance de soi, doivent trouver leur cohérence.

Ces trois dimensions interviennent dans un rapport d'égalité et de complémentarité, chaque avancée de l'une facilitant les deux autres de façon dialectique et indissociable.

La psychopédagogie spécialisée

D'abord suppositions qui s'enracinent le plus possible sur des éléments objectivables fournis par la rencontre avec le jeune et son milieu (observation) ces conjectures s'appuient sur une connaissance théorique de l'être humain dans ses aspects somatiques, psychologiques et sociologiques, en posant comme postulat que tout être humain réagit comme système unifié.

Ainsi des pistes de recherche et d'action se dégagent progressivement et l'éducateur spécialisé qui nécessairement s'y engage reste prêt dans cette même dynamique à ajuster son action en fonction des réactions et éléments nouveaux qui apparaissent.

Démarche expérimentale, réflexion éclairée et éclairante sur la pratique, la psychopédagogie spécialisée définit tout à la fois la pratique, et la formation dont elle indique l'esprit et protège des généralisations et systèmes.

Pourtant, cette compréhension unique, cette intervention chaque fois originale, d'autant qu'elle introduit l'histoire et la culture de celui qui s'en saisit, doit pouvoir appuyer sur des savoirs.

Formation théorique

Actuellement, deux séries de lois fondamentales pour la compréhension et l'action, peuvent être mises en rapport.

A. - celles qui concernent l'individu

quelle que soit la société, l'enfant qui s'y trouve doit développer un processus de maturation afin de sortir de l'état primitif déjà évoqué. Il lui faudra acquérir une certaine autonomie, définir une certaine identité, se socialiser d'une certaine manière, faire des apprentissages

B. - celles qui concernent la société ou la micro société

qui permettent d'analyser comment celles-ci interviennent et modifient des processus universels.

Cette formation qui suppose matériel, matériaux, équipements, nécessite manipulation, expérimentation, travail en petits groupes, d'un son coût.

Du fait des restrictions budgétaires de ces dernières années, les écoles ont dû réduire ces activités en particulier toutes les activités du plein air dont l'apprentissage, parce qu'il suppose séjour et déplacement, était trop onéreux.

Ces formations théoriques, techniques et personnelles s'opèrent évidemment aux deux lieux de formation qui sont le terrain (par les stages ou l'emploi) et l'école.

Formation clinique

Dans la logique de ce qui a été défini et proposé, le terrain et la pratique occupent théoriquement la première place puisque c'est à partir d'eux que la formation devrait s'instituer.

Or, les établissements ou services susceptibles de présenter à la fois un projet éducatif et une équipe stable, maîtrisant la pratique sont encore l'exception. Il est parfois difficile de trouver les sites offrant le minimum de garantie pour la formation.

Des tentatives nombreuses sont effectuées pour associer réellement les professionnels du terrain à la formation. Toutes les écoles en ressentent la présente nécessité. Si certaines expériences sont encourageantes, il est indiscutable qu'elles ne sont possibles qu'avec certains services à la fois motivés par la formation, mais aussi disposant de l'équipement nécessaire.

Une expérience intéressante s'est développée pendant plusieurs années tant avec les moniteurs de stage que les conseillers pédagogiques (les derniers se rendent dans l'école). Ces deux rôles permettaient une approche individualisée facilitant la démarche de psychopédagogie spécialisée (réflexion et intégration de toutes les données).

Ces deux formules que faute de moyen il a fallu abandonner n'ont pu s'étendre et toutes les écoles le regrettent.

Ces expériences permettaient de façon continue des échanges approfondis, l'élaboration d'une méthodologie partagée, la construction d'une communauté de formation.

Actuellement, si la formation est partagée elle l'est principalement dans le temps et dans l'espace (15 mois - 15 mois) rarement dans sa conception.

Au lieu d'être un dispositif cohérent et complémentaire, tout se passe comme si les deux lieux poursuivaient un objectif différent.

Cette situation qui confine à l'irresponsabilité en matière de formation est finalement dommageable à tous. Un travail important doit être tenté dans ce sens, sinon toutes les constructions pédagogiques sont assez illusoirs. Il faut redire l'urgence d'une convention nationale spécifique de formation qui permettrait d'en définir les conditions.

3. - EVALUATION - VALIDATION - EXAMENS

Ces deux termes sont à distinguer :

L'évaluation :

Ensemble des appréciations, remarques, notes, faites au cours de la formation, recueillies, comptabilisées et synthétisées dans le livret de formation.

Toutes les informations concernant le déroulement de la formation doivent pouvoir se retrouver dans le dossier.

La validation :

qu'il paraît utile de bien dissocier parce qu'il s'agit d'une opération d'une autre nature, doit être l'objet d'une instance différente qui considérant ce qui était prévu, constate ce qui a été réalisé d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Beaucoup d'écoles, par jury interne, font ce constat chaque année, qui détermine ou non le passage dans l'année suivante. Le constat peut être fait essentiellement d'un point de vue quantitatif, ou bien également d'un point de vue qualitatif.

L'examen du diplôme d'Etat étant la validation officielle de la formation le jury du dossier valide ou non le déroulement de la formation.

Deux attitudes sont en présence :

- validations partielles par voie interne
- validation uniquement finale par jury du dossier du D.E.

Si la deuxième solution présente l'avantage de ne pas introduire de conflit en cours de formation "...elle a l'inconvénient de maintenir dans l'incertitude, durant 3 ou 4 ans, l'ensemble des partenaires de la formation. Cette attitude va contre l'idée du contrôle continu des connaissances et des aptitudes; bilans ou points faits à des moments précis qui permettent à l'éducateur en formation de savoir où il en est, et au formateur de vérifier ou contrôler l'avancement du projet pédagogique.

Sans trancher sur ce problème, il paraît indispensable que dans les deux cas l'ensemble des éléments qui vont permettre de constituer le dossier et les évaluations soient très prévisiblement connus. Sans doute, serait-il opportun qu'un minimum d'harmonisation soit trouvée ?

Quel que soit le mode de validation, celle-ci ne peut porter que sur des tâches réalisées et non sur l'évaluation des personnes.

Les textes dans ce sens ne facilitent rien. L'analyse des dossiers par leur variété, témoigne mieux que nous avons essayé jusqu'à maintenant de le faire, non seulement de pédagogies différentes, mais également d'objectifs de formation assez variés.

Les travaux

Leur nombre et leur contenu restent à l'appréciation de chaque école. Beaucoup d'écoles ont donc pris l'initiative d'en indiquer le nombre, l'importance, quelquefois le contenu et les modalités.

Dans ce domaine il existe de grandes disparités. Dans la perspective d'un recentrage sur l'apprentissage à la fonction d'éducation spécialisée, peut-être serait-il utile d'indiquer le sens de ces travaux, leur progression possible.

Dans notre esprit, ces travaux doivent faciliter la démarche de psychopédagogie spécialisée dont l'aboutissement au niveau de la réflexion écrite devrait être le mémoire.

Le mémoire

Les textes officiels sont totalement imprécis. Il est souhaitable qu'il soit obligatoirement :

une réflexion approfondie s'appuyant sur la pratique de l'élève durant ses stages - réflexion étayée d'observations détaillées, elles-mêmes analysées en référence à des modèles théoriques et ce, dans une démarche d'intégration, de réflexion, d'engagement personnel et professionnel.

Ces réflexions pourraient faire l'objet d'une série d'interrogations dont l'éducateur, une fois en exercice pourra faire la thèse.

Cette proposition qui fait du mémoire de l'éducateur spécialisé un travail spécifique et original, indique quels pourraient être les travaux intermédiaires.

A titre indicatif et sans ordre précis :

Prise d'observations et commentaires
Analyse sur le fonctionnement de l'institution à des niveaux différents
Analyse d'une relation
Etude d'un "cas" - du groupe
Etude d'un environnement - d'une technique - d'une situation.

tous points qui se retrouvent au paragraphe (C) du chapitre pédagogie des textes du D.E.

Epreuve écrite de psychopédagogie

Le choix des sujets proposés, ainsi que ceux retenus montrent là aussi, qu'un recentrage s'impose dans le sens de la psychopédagogie spécialisée telle qu'à plusieurs reprises nous l'avons définie.

Il devrait être clair pour les formateurs, les élèves et les correcteurs que les sujets sont à traiter en professionnels, c'est-à-dire explicitement articulés sur leur pratique d'éducateur spécialisé.

Les différentes formules de formation

A. - Cours d'emploi

Formule intéressante qui risque de déperir par manque de poste.
 Une analyse rapide et des solutions sont à envisager dans un bref délai en concertation avec l'ensemble des partenaires.

B. - Plein temps

Si cette formation mérité d'être sérieusement repensée, elle serait certainement plus facile :

- 1) si les élèves éducateurs bénéficiaient d'un statut préprofessionnel durant leur formation, à cette occasion les écoles redemandent instamment qu'un statut des élèves éducateurs soit enfin défini.
- 2) si les structures d'accueil (stages) étaient équipées et désireuses de les recevoir
- 3) si la formation pouvait se réaliser à partir de petits effectifs qu'il serait possible de suivre dans un véritable travail d'équipe stage élève école.

Formation continue

A partir d'une formation initiale courte - formation continue.
 Cette idée est dans l'air, elle ne manque pas de séduction, mais supposerait d'énormes changements - principalement conventionnels.

L'école centre de "recherche"

La recherche dans notre secteur ne peut être principalement qu'une recherche action. A l'image de la formation, elle doit partir de la pratique et du terrain. Pourtant il ne paraît pas impensable que chaque école puisse offrir ses équipements pour faciliter cette recherche, ou plus simplement être le lieu de partage des expériences entre des équipes, ou pourraient se retrouver à côté des éducateurs d'autres professionnels. Lieu de formation continue, d'échange et d'approfondissement, les écoles seraient sans doute mieux intégrées dans le tissu professionnel.

Remarque finale

A dessein la dimension formation personnelle n'est pas révoquée dans la dernière partie de bilan et de perspectives. Son intérêt n'échappe cependant à personne, mais il a paru nécessaire de ne pas en faire une rubrique séparée dans la formation.

Dimension essentielle de la compétence professionnelle elle est partie composante de tous les moments de la formation et à ce titre ne doit pas être isolée.

Sur un plan pratique si cet aspect doit apparaître dans la rédaction des bilans il doit garder sa juste place à côté de l'évaluation de tâches très précises qui doivent demeurer le principal sujet d'évaluation. S'il reste très important que les pédagogies proposées autorisent et facilitent des remises en jeu et en question de problématiques personnelles qui peuvent entraîner des "transformations" souvent souhaitables, celles-ci sont davantage à considérer comme bénéfiques secondaires même si l'on sait qu'elles sont finalement essentielles. Ce qui est vrai en éducation le reste en formation, les conditions qui fondent la situation déterminent les limites des actions possibles et des phénomènes à traiter.

L'orientation prise dans ce rapport, qui insiste sur la plus grande recherche d'une visée professionnelle n'a pas uniquement le souci de compétence. Cette position a également un caractère politique - elle veut clarifier une situation qui, par son flou, a entretenu une grande ambiguïté, source de duperie et de désillusion pour les candidats, mais surtout de couverture à l'absence de mesures sociales efficaces.

En conclusion

Il est indéniable que ce rapport témoigne d'un malaise réel et profond, que, ni le climat social actuel, ni l'imprécision de la fonction d'éducation spécialisée, ni la précarité de la situation faite aux élèves, ni l'incertitude en matière de financement des écoles, ni l'absence grandissante quant à l'emploi après le diplôme d'Etat, tendent à dissiper.

Le caractère parfois négatif de ce bilan n'en est pas pour autant pessimiste. Il nous semble en effet qu'il est utile d'envisager lucidement la situation.

Plus que des propositions nouvelles, nous avons pour l'instant préféré nous en tenir au bilan, ce qui ne veut pas dire qu'une recherche n'est pas entamée et qu'il n'est pas possible d'envisager d'autres solutions pour l'avenir.

En tout état de cause il est une nouvelle fois important de réenoncer l'évidence. Quel que soit le contenu d'un diplôme d'Etat, quelles que soient les pédagogies qu'il autorise sa seule institution modifie inévitablement et profondément l'organisation du secteur qu'il concerne et plus rien ne peut alors être comme avant.